

AGENDA 2017

Septembre

Samedi 9 : Collecte de vêtements de 9h à 12h en mairie
Dimanche 10 : Forum de la vie locale de 10h à 13h salle Robert Gesquière
Mardi 19 : Club culturel Sortie à Saint Omer
Mardi 26 : Election partielle du CME à 9h30 en mairie

Octobre

Samedi 7 : Installation du CME à 10h en mairie
Samedi 7 : Fête de la bière à 19h salle Robert Gesquière
Samedi 14 : Repas des séniors à 12h salle Robert Gesquière
Jeudi 19 : Club culturel Sortie Avesnois et Sars-Poteries

Novembre

Mardi 7 : Club culturel Journée Champagne
Samedi 11 : Commémoration devant le monument et banquet de l'UNC
Samedi 18 : Collecte de vêtements de 9h à 12h en mairie

Décembre

Samedi 9 : Goûter des séniors
Mardi 12 : Club culturel Déjeuner dansant à Saint Amand les Eaux
Samedi 16 : Mise à disposition en mairie des colis destinés aux séniors
Samedi 16 : Fête des enfants
Dimanche 31 : ASO Soirée de la Saint Sylvestre

ETAT CIVIL

Naissance

Paul WAMBRE le 23 juin

Mariage

Yan BOYER et Sandra NOWAK le 15 juillet

Décès

Marie Annick VANOVERSHELDE le 24 juillet

Informations locales

Le brûlage des déchets verts nuit à la qualité de l'air et à la santé et peut être à l'origine de troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée.

Pour ces raisons, il est interdit de brûler des déchets verts.

Cependant des solutions existent : le compostage, le paillage ou la collecte en déchèterie.

Ainsi, il est estimé que l'entretien du jardin génère 160 kg de déchets verts par personne et par an.

Par comparaison, il faut savoir que le brûlage de 50 kg de déchets verts émet autant de particules que 9800 km parcourus par une voiture diesel récente, 37900 km parcourus par une voiture essence récente en circulation urbaine ou par 6 mois de chauffage d'une maison équipée de chauffage au fioul.

Cette comparaison contribuera à sensibiliser tout un chacun pour respecter la réglementation en vigueur et ainsi moins polluer notre environnement en danger.



Désormais, sur le parking de la mairie, est implantée une borne électrique destinée à la recharge de la batterie des véhicules électriques.

La Municipalité contribue ainsi à la politique de préservation de notre environnement en favorisant le développement de l'usage des véhicules électriques non polluants.



Bibliothèque - Saison 2017/2018

La saison 2017/2018 débute dès ce mois de septembre. Afin de bénéficier d'un large choix parmi les 4500 ouvrages proposés, vous êtes invité, dès à présent, à vous inscrire ou vous réinscrire pour l'année qui vient.



De plus, si besoin est, il faut savoir que des livres peuvent être déposés aux domiciles des personnes ayant des difficultés à se déplacer.

Pour rappel, la cotisation demeure inchangée à 20€ par an et par famille.

Vous serez accueilli à la bibliothèque, située juste derrière la mairie, le lundi de 17h à 19h, le mercredi de 15h à 17h et le samedi de 11h à 12h.

Plus d'informations sur le site : capinghem.fr

L'écho

Le bulletin municipal du village de Capinghem

N° 257 / septembre 2017

Le mot du Maire et des Elus



Chères Capinghemmoises,
Chers Capinghemmois,

Après un début resplendissant voire caniculaire, la période estivale qui se termine fut nettement plus tempérée et même un peu fraîche dans notre région. J'espère que, pour autant, chacun et chacune d'entre vous aura pu se reposer et profiter d'une période favorable aux réunions familiales.

A la lecture de ce numéro de l'Echo, vous pourrez cependant constater que les dernières semaines furent particulièrement actives pour les services municipaux et pour nos entreprises partenaires.

Comme l'année dernière, la mutualisation de la sécurité estivale avec les communes d'Ennetières-en-Weppes, Prêmesques, Englos, Radinghem-en-Weppes et Beaucamp-Ligny a permis d'allier efficacité et coût maîtrisé.

Malgré des délais contraints, le retour à la semaine scolaire de 4 jours a pu être organisé, à la grande satisfaction des enseignants, et, je le pense, d'une grande majorité des parents d'élèves.

Les murs extérieurs et une partie des espaces intérieurs de l'école Lucie Aubrac ont été rafraîchis.

Et enfin, la salle Robert Gesquière, que beaucoup d'entre nous appellent encore salle polyvalente a été profondément rénovée. Un revêtement coupe-feu a été appliqué à la toiture et l'éclairage, la peinture et l'électricité ont été refaits.

Le prochain forum des associations qui se tiendra dimanche 10 septembre sera l'occasion pour vous de découvrir le nouveau visage de ce lieu symbolique de notre village.

En attendant de vous y rencontrer, je vous souhaite une excellente rentrée 2017 !

Christian MATHON
Maire de CAPINGHEM

Forum de la vie locale

La rentrée pointe son nez. Venez découvrir dans la bonne humeur les associations de notre commune qui présenteront leurs activités culturelles, sportives, loisirs, vie sociale, etc.

Rendez vous est donné le :

**Dimanche 10 septembre 2017 de 10h à 13h
à la salle Robert Gesquière, rue d'Ennetières.**

Des animations sportives seront présentées. Les associations demeureront à votre disposition pour renseigner sur les activités qu'elles proposent. Vous pourrez même vous inscrire, le cas échéant.

A l'issue de cette matinée, la Municipalité vous offrira le « verre de l'amitié ».

Nous vous attendons. N'hésitez pas, venez vous renseigner.....



Stands du Club culturel de Capinghem et du Club de l'amitié
Forum de la vie locale Septembre 2016

La ville de Capinghem a le plaisir de vous inviter à la
Fête de la bière
pour partager une ambiance conviviale et festive.



« EIN PROSIT ! »
**Samedi 7 octobre 2017
à 19 heures**
Salle Robert Gesquière
Rue d'Ennetières

Prix du menu
(sans boisson) :

- Adulte : 15€
- Enfants de 5 à 12 ans : 8€
- Gratuit pour les moins de 5 ans

Réservez sans tarder.

(bulletin d'inscription, joint à L'écho, à retourner en mairie
au plus tard le lundi 2 octobre 2017)

Service Enfance



« Mini Camp à Merlimont. Edition 2017 ! »

« C'est encore un vif succès cette année ! 20 enfants âgés de 7 à 11 ans sont partis une semaine à Merlimont en ce début d'été.

« C'est la première fois qu'il part en vacances sans nous ! » nous disait un parent (un peu ému...) le lundi du départ. « Mais je suis rassuré car il a plusieurs copains dans le groupe et il connaît déjà les animateurs ».

Au programme de cette semaine, activités natures

dans les dunes et sportives proposées par le centre des Argousiers. Grands jeux et veillées organisés par nos deux animateurs, Pierre et Amandine. Et une journée au Parc d'attraction de Bagatelle !

De formidables souvenirs pour les enfants participants !



Ecole Lucie Aubrac

Marion PAITREULT.

Nouvelle directrice de l'école Lucie Aubrac.

Jean Michel HUGÉUX a dirigé depuis 15 ans l'école Lucie Aubrac. Ses compétences pédagogiques étaient reconnues par tous. Il avait mis en place le pôle excellence "Musique" et animait l'atelier "Théâtre". Dorénavant, il poursuit son parcours professionnel en prenant en charge la direction de l'école maternelle Ferry/Demory et l'école primaire Curie/Pasteur, soit au total 13 classes sur la commune de Lomme. Nous lui souhaitons beaucoup de réussite dans cette évolution de carrière.



L'école Lucie Aubrac accueille une nouvelle directrice, Marion PAITREULT, qui a pris la direction de l'école Lucie Aubrac pour la rentrée scolaire du lundi 4 septembre.

Enseignante sur Roubaix dans une classe de CM2 depuis septembre 2014, elle occupe pour la première fois un poste de directrice.

Originnaire du Var, elle a suivi son conjoint venu travailler sur Lille.

Marion PAITREULT poursuivra le projet d'école mis en place par son prédécesseur, notamment le projet pôle excellence « Musique ». Elle développera également la pratique des activités physiques et sportives pour les élèves du primaire.

Bienvenue dans notre commune !

En cette rentrée scolaire, l'équipe enseignante est composée :

Pour les classes de la maternelle :

- Mme GITTINGER : classe triple niveau (toute petite, petite et moyenne section)
- Mme GUILLOT : classe triple niveau (toute petite, petite et moyenne section)
- Mme WOLFCARIUS : classe de grande section

Pour les classes d'élémentaire :

- Mme ZBIRI : classe double niveau (CP - CE1)
- Mme DELVOYE : classe double niveau (CE1 - CE2)
- Mme LESECQ et Mme BESNARD : classe double niveau (CE2 - CM1)
- Mme PAITREULT : classe double niveau (CM1 - CM2)

Cette année, l'école compte 180 élèves inscrits dont 85 élèves en classe de maternelle et 95 élèves en classe d'élémentaire.

L'enseignement des cours s'effectue sur une semaine de 4 jours, les lundi, mardi, jeudi vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h45 à 16h15.

Conseil municipal des enfants



Conseil municipal des enfants
Cérémonie d'installation du 15 octobre 2016



Comme chaque année, les enfants des classes de CE2, CM1 et CM2 doivent élire deux candidats de la classe CE2 suite au remplacement des deux élus de la classe CM2 admis au collège.

Considérant que deux élus ont quitté la commune avant la fin de leur mandat respectif, deux sièges vacants seront à pourvoir de surcroît, l'un pour la classe de CM1 et l'autre pour la classe de CM2.

L'élection pour le renouvellement partiel du CME se déroulera le mardi 26 septembre 2017 à partir de 9h30 à la mairie. L'installation des nouveaux élus s'effectuera le samedi 7 octobre 2017 à 10h à la mairie.

La CPAM des Flandres vous informe Du nouveau sur votre compte ameli

Rendez-vous sur

ameli.fr
L'ASSURANCE MALADIE EN LIGNE

Votre compte ameli vous simplifie la vie ! La CPAM des Flandres vous accompagne afin de profiter de ses nombreuses fonctionnalités :

Zoom sur la déclaration de naissance en ligne

Votre enfant vient de naître, déclarez sa naissance en ligne pour que ses soins soient pris en compte par l'Assurance Maladie. Suite à cette déclaration, votre enfant sera inscrit sur votre carte Vitale.

4 jours minimum après la déclaration en mairie, connectez-vous à votre compte ameli

- repérez l'onglet « Mes démarches » puis sous la rubrique « Déclarer un changement de situation », cliquez sur « Naissance de mon enfant » ;
- renseignez le nom, prénom, la date de naissance et le département de naissance de votre enfant puis cliquez sur « continuer » ;
- indiquez le numéro de sécurité sociale du père et de la mère de l'enfant puis cliquez sur « continuer » ;
- confirmez le prénom usuel de l'enfant puis cliquez sur « valider » ou « modifier » en cas d'erreur.

La déclaration de naissance en ligne est terminée. Quelques jours après, vous recevez un e-mail dans la messagerie de votre compte ameli vous invitant à mettre à jour votre carte Vitale.

Suite à ce message, vous pouvez télécharger l'attestation de droits (sur laquelle figure désormais votre enfant) directement depuis votre compte ameli que vous devez adresser à la mutuelle (celle à laquelle l'enfant sera rattaché).

Attention : assurez-vous que votre adresse e-mail soit bien validée/valide, condition obligatoire pour bénéficier du service en ligne. Si ce n'est pas le cas, un message d'erreur apparaît et vous serez guidé pour pouvoir valider votre adresse e-mail. Assurez-vous que votre adresse postale soit mise à jour.

Bon à savoir : vous pouvez déclarer la naissance de votre enfant depuis l'application ameli pour smartphone et tablette.

Pensez-y : envoyez un acte de naissance à la CAF et à vos employeurs.



Pour ouvrir votre compte, rendez-vous sur ameli.fr

